



COMMUNE DE POLIEZ-PITTET
Municipalité

2021
Rapport de gestion





Avant-propos du Syndic

L'année 2021 a, dans un premier temps, été l'année de la transition entre deux législatures.

Pour l'exécutif, il a fallu, tout en assurant la continuité des activités communales, prendre ses marques dans la nouvelle composition issue des urnes électorales. La collaboration au sein de cette nouvelle Municipalité s'est rapidement concrétisée par l'élaboration d'un programme de législature, dont l'objectif est de guider les actions municipales pour les cinq prochaines années, mais aussi d'assurer la transparence à l'égard du législatif communal et de la population.

L'année 2021 a également été marquée par la poursuite des contraintes sanitaires liées au Covid-19. Si la situation a, pour l'heure, été moins impactante que prévue sur un plan financier, elle n'en a pas moins continué de toucher la population et la vie villageoise dans son quotidien. Nous ne pouvons que formuler le vœu que le retour à la normalité s'inscrive dans la durée.

Si les défis restent nombreux, la Municipalité considère que la poursuite d'une gestion rigoureuse et d'une vision du développement communal proportionnées et réalistes permettent de maintenir l'attractivité de la commune et de favoriser le développement d'un cadre de vie agréable et stimulant pour les habitants.

Le présent rapport a pour vocation d'illustrer la palette diverse et variée des tâches que la Commune assume au quotidien dans l'intérêt de la population. Il est également l'occasion de souligner l'investissement sans faille de notre personnel communal et de le remercier pour son engagement au service de la collectivité publique.

Pascal Duthon
Syndic



I. Autorités

Conseil communal



En mars 2020, le Conseil général de Poliez-Pittet a décidé d'adopter le préavis municipal 01-2020 et a accepté de s'organiser sous la forme d'un conseil communal dès la législature 2021-2026.

Ainsi, le Conseil communal de la commune de Poliez-Pittet, composé de 35 membres, est officiellement entré en fonction le 1^{er} juillet 2021 (*annexe 1*).

Madame Sophie Gosteli a été nommée secrétaire du Conseil communal. Elle a succédé à Madame Tania Giordano qui, pendant plus de 20 ans, a assuré le secrétariat du Conseil général.

En 2021, le législatif communal s'est réuni à 3 reprises, sous la présidence de Monsieur Luc Gindroz. Il a été appelé à traiter les préavis municipaux suivants :

- Préavis 01-2021 comptes communaux de l'année 2020.
- Préavis 02-2021 arrêté d'imposition 2022.
- Préavis 03-2021 délégations de compétences pour la législature 2021-2026.
- Préavis 04-2021 Indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026.
- Préavis 05-2021 Fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026.
- Préavis 06-2021 budget 2022.

Le Conseil communal s'est également prononcé sur un préavis du Bureau du conseil relatif à la rétribution du président, de la secrétaire, des commissions et des membres du Conseil.

Municipalité

Du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021, la Municipalité était composée comme suit :



- Monsieur Serge SAVOY, syndic ;
- Monsieur Pascal DUTHON, conseiller municipal ;
- Monsieur Jacques MIVELAZ, conseiller municipal ;
- Monsieur Patrick GINDROZ, conseiller municipal ;
- Monsieur Patrick FRUTSCHI, conseiller municipal.

Après 15 ans passés à la Municipalité, et autant d'années à occuper la fonction de syndic, Monsieur Serge Savoy a décidé de ne pas revendiquer un nouveau mandat à l'issue de la législature 2016-2021.

Les élections communales pour la législature 2021-2026 se sont déroulées au printemps 2021. Six candidat.e.s, dont quatre sortants, se sont présentés pour poursuivre ou accéder à un mandat municipal.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la Municipalité est composée comme suit :

- Monsieur Pascal DUTHON, syndic ;
- Monsieur Jacques MIVELAZ, conseiller municipal ;
- Monsieur Patrick GINDROZ, conseiller municipal ;
- Monsieur Patrick FRUTSCHI, conseiller municipal ;
- Madame Susana CAMARDA, conseillère municipale.



Les membres du législatif communal et les conseillers municipaux ont été assermentés, pour la législature 2021-2026, en date du 30 juin 2021, par Monsieur Pascal Dessauges, préfet du district du Gros-de-Vaud.

Lors d'une première séance extraordinaire, la Municipalité, dans sa nouvelle composition, s'est organisée et a procédé à la répartition des différents dicastères (*annexe 2*).

Séances de Municipalité

La Municipalité tient ses séances les lundis soir à 19h00.

Malgré la situation sanitaire, la Municipalité a maintenu tout au long de la pandémie ses séances en présentiel. Elle a néanmoins veillé à appliquer de



manière stricte les mesures de protection dictées par la Confédération et le Conseil d'Etat vaudois.

Ainsi, en 2021, la Municipalité s'est réunie à 45 reprises en séance ordinaire. Elle a également tenu une douzaine de séances extraordinaires au cours desquelles elle a, entre autres, rencontré la Commission de gestion et des finances.

Aux séances précitées, s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

Programme de législature et plan d'investissement

La Municipalité, entrée en fonction le 1er juillet 2021 pour exercer son mandat jusqu'au 30 juin 2026, a décidé d'élaborer un programme de législature.

Ce programme, disponible sur le site Internet de la commune, s'inscrit dans une volonté de communiquer proactivement et de manière transparente auprès de la population. Il a pour objectif de présenter les grandes lignes de la politique communale à court, moyen et long terme.

Ce programme fixe les objectifs que la Municipalité souhaite atteindre pendant la législature, tout en respectant les obligations et contraintes auxquelles, elle est soumise.

En parallèle à ce document, la Municipalité a également élaboré un plan financier pour la législature qui a pour objectif de planifier, pour les cinq ans à venir, les investissements envisagés.

Représentation et manifestations

La crise sanitaire, toujours bien présente en 2021, a eu raison de nombreux événements ou assemblées qui ont soit été annulés, soit été organisés sous forme de visioconférence ou encore été remplacés par des consultations écrites.

Associations intercommunales ou autres groupes d'intérêts

Monsieur Pascal Duthon, syndic, a été élu au comité de l'Association régionale du Gros-de-Vaud (ARGdV), plateforme régionale d'échange entre le monde de l'économie et le monde public des communes et des services de l'Etat. Cette association a pour but de renforcer l'identité régionale à travers le développement d'activités touristiques, économiques, culturelles, des équipements et des services.

Monsieur Patrick Gindroz a, pour sa part, été élu au comité directeur du Groupement forestier de la Menthue et Madame Susana Camarda préside le Conseil intercommunal.



Monsieur Patrick Gindroz est également membre du comité directeur de l'Association intercommunale des eaux du Haut-Jorat, alors que Monsieur Luc Gindroz, président de notre Conseil communal, en préside le Conseil intercommunal.

Monsieur Patrick Frutschi est pour sa part membre du Comité directeur de l'Organisation régionale de la protection civile du Gros-de-Vaud (ORPC).

La Commune de Poliez-Pittet est également membre du Service de secours et d'incendie du Gros-de-Vaud (SDIS). Madame Susana Camarda a été désignée vice-présidente du Conseil.

A relever également que Monsieur Serge Savoy, ancien syndic, a été membre du comité directeur de l'Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE) jusqu'au 30 juin 2021.

Enfin, notre commune est également représentée auprès de diverses organisations régionales offrant des prestations à la population, à savoir notamment :

- l'Association régionale d'action sociale Prilly-Echallens (ARASPE) ;
- l'Association pour la promotion de la santé et du maintien à domicile de la couronne lausannoise (APROMAD) ;
- l'Association du Passeport vacances de la région lausannoise,
- la ludothèque régionale d'Echallens ;
- la bibliothèque d'Echallens ;
- etc.

Les membres de la Municipalité ainsi que les délégués du Conseil communal auprès des entités précitées ont ainsi participé aux diverses séances de travail ou statutaires prévues tout au long de l'année 2021.

II. Personnel communal

En 2021, le personnel communal était composé de 3.2 ETP, soit :

- une secrétaire municipale et responsable du greffe, à 80% ;
- une boursière, à 40% ;
- un employé de voirie, à 100% ;
- un employé polyvalent (entretien des bâtiments et voirie), à 100%.

Au personnel fixe, il convient d'ajouter plusieurs auxiliaires engagés pour assurer notamment la surveillance de la déchetterie pendant les heures d'ouverture au public ou le déneigement.



La Municipalité a en outre procédé à l'engagement, par contrat de durée déterminée, d'une assistante pour la gestion des archives. Elle a débuté son activité en novembre 2021, à un taux d'activité annualisé de 20%. Elle a principalement pour tâche de mettre à jour la tenue des archives de la commune et d'établir un plan d'archivage permettant de répondre aux exigences cantonales en la matière.

En novembre 2021, la Municipalité a décidé de résilier le contrat de travail de l'employé polyvalent, dont les prestations ne donnaient malheureusement pas satisfaction. Le licenciement a été prononcé avec effet au 28 février 2022, mais il a été immédiatement libéré de son obligation de travailler afin de préserver un climat de travail serein pour les autres employés.

Pour faire face à cette période de vacance sur ce poste, la Municipalité a pu compter sur l'investissement de l'employé de voirie qui a absorbé une partie de tâches de son collègue. Une entreprise de nettoyage a également dû être mandatée pour procéder à l'entretien courant des bâtiments. A noter, que certaines activités ont été assumées par le syndic afin d'assurer pendant cette période les prestations courantes.

Le poste laissé vacant a été mis au concours en décembre 2021 et le recrutement a abouti en 2022, le nouveau collaborateur étant entré en fonction le 1^{er} mai 2022.

III. Administration générale

Greffes municipal et service de la population

Ces services constituent pour le citoyen le premier contact avec l'administration.

Le Greffe municipal s'occupe notamment du secrétariat de la Municipalité, de la gestion des locations des salles et du refuge et des naturalisations. Le Service de la population comprend le Contrôle des habitants et le Bureau des étrangers.

Etant donné la persistance de la crise du COVID-19 en 2021, certaines tâches se sont ajoutées aux activités courantes de la secrétaire municipale, en raison de la pandémie. Elle a notamment dû veiller à tenir à jour et diffuser sur Internet les informations relatives aux mesures de protection qui n'ont cessé de changer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, renseigner la population et s'assurer que les locations des locaux communaux se faisaient dans le respect des consignes. Malgré l'instabilité de la situation, l'ensemble des prestations ont été assurées de manière pérenne et sans retard.

Au 31 décembre 2021, notre Commune comptait 833 habitants.

Durant l'année écoulée, le contrôle des habitants, a enregistré 75 arrivées, 73 départs, 8 naissances et 3 décès.



Statistiques habitants	Au 31.12.2021
Nombre total d'habitants	833
Arrivées	75
Départs	73
Nationalité suisse	720
Permis C	66
Permis B	34
Autres permis	13
Electeurs (Registre civique cantonal et fédéral)	553
Electeurs (Registre civique communal)	48

3 personnes ont bénéficié d'une naturalisation durant cette année. Par ailleurs, 2 dossiers de demande de naturalisation nous ont été transmis par le Canton pour le suivi de la procédure au niveau communal.

Deux habitants de la commune ont fêté 90 ans. Ils ont reçu la visite d'une délégation de la Municipalité et un présent leur a été offert.

Via le portail « Amicus », la commune recensait au 31 décembre 2021, 62 canidés.

Bourse communale

La bourse communale effectue principalement les tâches suivantes :

- tenue de la comptabilité générale, des fournisseurs, des débiteurs/contentieux, des investissements ;
- gestion du processus budgétaire et du bouclage des comptes annuels
- perception et encaissements des diverses taxes communales
- gestion des assurances ;
- appui à la gestion du personnel.

Archives communales

Dans le courant de l'année 2021, la Municipalité a été amenée à aménager, dans l'ancienne salle des sociétés, sise au sous-sol du bâtiment du petit collège, un nouveau local pour l'entreposage des archives communales. En effet, le local d'archivage situé au sous-sol de la maison de commune ne répondait pas aux exigences cantonales de conservation en raison, notamment, du taux d'humidité inadéquat. Ainsi, dès novembre 2021, les documents concernés ont été déplacés.

Site Internet et Intranet

A l'automne 2021, le contenu du site Internet de la commune a été entièrement retravaillé afin de garantir l'exactitude des données et permettre une meilleure lisibilité. Plusieurs pages ont été créées et d'autres complétées. A noter le développement d'une prestation en ligne pour la réservation des salles communales.



Afin de s'ouvrir progressivement à la numérisation de la société, faciliter les échanges et réduire la consommation de papier, un site Intranet (Cloud) a également été développé et mis à disposition des conseillers communaux et de la Municipalité.

Par ailleurs, face à l'inquiétude suscitée par des affaires de « *hacking* » subies par des entités publiques et ayant été relayées par la presse, la Municipalité a pris contact avec son prestataire pour s'assurer que le réseau informatique qu'elle utilise répond aux exigences de sécurité recommandées par le canton.

Visite préfectorale

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, le préfet du district doit procéder chaque année à la visite de l'administration. Il examine les documents, registres et procès-verbaux, et s'assure de leur bonne tenue.

En 2021, en raison de la situation sanitaire, cette visite a été annulée.

IV. Finances

Pour répondre aux exigences de la Loi sur les communes, la Municipalité a soumis à l'adoption du Conseil communal plusieurs préavis financiers : l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, le budget 2022 et la fixation du plafond d'endettement pour la législature.

Concernant ce chapitre, la Municipalité se réfère pour le surplus au préavis municipal 01-2022 relatif aux comptes communaux 2021.

V. Domaines et bâtiments

Le local de découpe ayant été restitué par les locataires, des travaux de remise en état ont été entrepris. Moyennant certains aménagements, ce local a pu être remis en location à des habitants du village qui l'utilisent pour produire des chips. Un bail commercial d'une durée de cinq ans a ainsi été signé.

Après le départ de l'entreprise locataire, la Municipalité a repris possession du local situé à la Route d'Oron 15 (ancien battoire) et décidé de l'utiliser pour stocker une partie du matériel d'entretien du domaine communal.

Une conduite a été tirée pour pouvoir éclairer les WC du refuge grâce aux panneaux solaires situés sur le toit du bâtiment. A noter que les travaux ont été effectués par les municipaux et le président du Conseil avec l'appui bénévole des entreprises locales « Georges Demierre & fils SA » et « Pierre Mivelaz Electricité SA ».



VI. Travaux

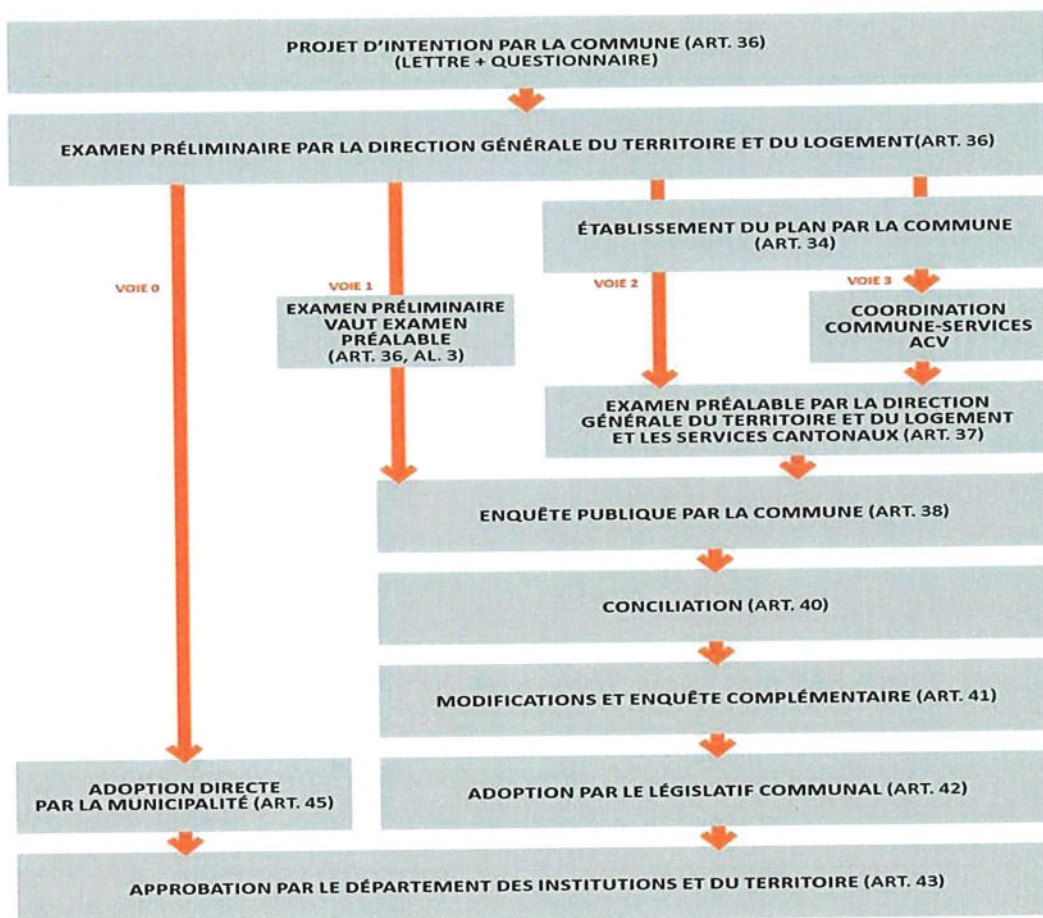
Urbanisme

Neuf permis d'habiter et un permis de construire ont été délivrés

Plan d'affectation communal (PACom)

Le plan d'affectation communal règle le mode d'utilisation du sol en définissant des zones sur tout ou partie du territoire de la commune. Constitué d'un plan, d'un règlement et d'un rapport selon l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), il définit également la mesure de l'utilisation du sol et le degré de sensibilité au bruit.

Un plan d'affectation communal doit être révisé tous les 15 ans ou quand les circonstances l'exigent. La procédure est complexe et comporte de nombreuses étapes.



Ce document est en cours de révision et constitue un dossier majeur pour la Municipalité. Avec l'appui d'un bureau d'urbanisme, la Municipalité a, au cours de l'année 2021, élaboré un projet de plan qu'elle a soumis à l'examen préliminaire de la Direction générale du territoire et du logement.

Sur la base des remarques reçues, la Municipalité a adapté son projet et continué de compléter son dossier afin de pouvoir le soumettre à l'examen préalable du canton, comme le prévoit la procédure.

Routes

Selon le préavis municipal 05-2020, les travaux liés à la deuxième étape du changement des conduites d'eau sous les Routes d'Oron, de Lausanne, de la Poste et d'une partie du chemin du Flamy ont été effectués.

Par ailleurs le goudronnage des routes d'Echallens et du Village a été effectué, conformément au préavis municipal 05-2019.

Grande Salle



Un Compteur de KW a été installé à la grande salle afin d'être à l'avenir en mesure de calculer les coûts réels de chauffage qui doivent être mis à la charge de l'ASIRE pour l'utilisation du foyer et de la salle de gymnastique.

Parc public

Le sol de la place de jeu a été entièrement refait et les copeaux renouvelés. Par ailleurs, le jeu de cordes a été remplacé, dès lors que l'ancien présentait de sérieux signes d'usure.

Cimetière

Un étage supplémentaire a été ajouté au colombarium.

Déchetterie, réseau d'égouts et d'épuration

Afin de réguler la circulation des véhicules aux abords de la déchetterie et de faciliter l'accès, la Municipalité a décidé de faire procéder au marquage au sol de places de parc.

En ce qui concerna la STAP de la grande salle, après 20 ans de bons et loyaux services, les deux pompes de relevage des eaux usées ont dû être remplacées.

Le curage de la STEP et de la STAP a été effectué, en sus de l'entretien courant.

VII. Manifestations et loisirs

Malgré la situation sanitaire toujours instable en 2021, certaines manifestations ont pu à nouveau avoir lieu dans le village, parfois au prix d'aménagements particuliers afin de se conformer aux restrictions sanitaires.

Ainsi, après une année de pause, les festivités du 1^{er} août ont pu être organisées. Un repas servi par notre société de Jeunesse à la Buvette du terrain de football a réuni de nombreux villageois qui ont pu ensuite profiter d'un feu d'artifice offert par la Municipalité.

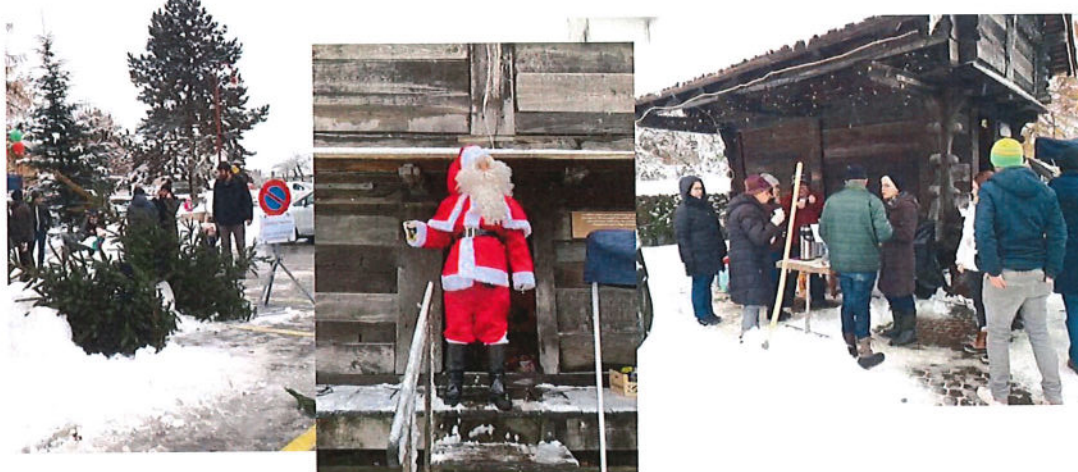
En raison des contraintes sanitaires encore en vigueur au début de l'été, l'association « Vivre à Poliez » a dû renoncer à organiser sa traditionnelle « Fête de la musique » du 21 juin. Avec l'évolution favorable de la situation pandémique, « Vivre à Poliez » a finalement pu mettre sur pied une fête alternative le 21 août 2022 qui a remporté un franc succès.

Pour fêter Halloween, la maison de commune a été décorée et des bonbons ont été distribués aux enfants du village. A noter que, ce même jour, un groupe de mamans du village a organisé une récolte de denrées alimentaires destinée à l'association « Cartons du cœur ». Cette démarche solidaire a été un succès et les habitants de la commune ont su répondre avec générosité à cet appel en faveur des plus démunis.



En novembre 2021, après une année d'interruption, la Municipalité a pu à nouveau organiser son traditionnel repas destiné aux retraités de la commune. Cet événement qui a compté 71 participants s'est déroulé dans l'un des restaurants du village.

En décembre 2021, l'usuelle distribution des sapins a pu avoir lieu. A cet occasion, l'association « Les amis du Grenier » ont offert une agape à la population. La Municipalité, avec l'appui de la société de Jeunesse, a pour sa part organisé une activité pour les enfants avec la venue du Père-Noël.



Sociétés locales

Les sociétés locales jouent un rôle clé dans le développement du « vivre ensemble ». La Municipalité accorde une attention particulière au soutien de ces



mouvements bénévoles, notamment par la mise à disposition de locaux et la promotion de leurs activités.

La crise sanitaire a malheureusement eu un impact important sur ces entités qui ont dû renoncer à des activités et rencontré parfois des problèmes de liquidités. Afin de les appuyer pendant cette période particulièrement difficile, la Municipalité a consenti à accorder certaines aides, notamment financières (renonciation à des créances, rabais sur des locations, prise en charge de certains coûts d'organisation).

Elaboration du rapport de gestion : Municipalité *in corpore*.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic
Pascal Duthon

La secrétaire
Tania Giordano



Annexes :

1. Liste des membres du Conseil communal
2. Répartition des dicastères entre les conseillers municipaux